

Mentions d'information du CNG pour le traitement des données "Elections PM 2024"

Le Centre National de Gestion procède à un traitement de certaines de vos données personnelles pour les élections du Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques (CSPM) du 11 au 18 juin 2024.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une obligation réglementaire (articles [R. 6156-2 et suivants du code de la santé publique](#)).

Les données à caractère personnel (Numéro RPSS, nom d'usage, nom de naissance, prénom d'usage, prénoms d'état civil, date de naissance, adresse email nominative professionnelle, adresse email déclarative, numéro de téléphone déclaratif, civilité, position administrative, spécialité, statut/Collège électoral, numéro ordinal, ID_électeur dans le système de vote, identifiant au SI Vote d'accès au système de vote, mot de passe d'accès au système de vote et adresse IP de connexion au système de vote) ont été collectées auprès des établissements publics de santé et d'établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Les données enregistrées sont conservées pour une durée de deux ans (article 24 du décret n° 2017-1811 du 28 décembre 2017 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé et de certains établissements sociaux et médico-sociaux) et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : organisateur (agents habilités du Ministère du travail, de la santé et des solidarités) et prestataires (SLIB et TNP).

Conformément à l'article 12 du RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de notification des données vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au correspondant RGPD du Centre National de Gestion :

Jean-Luc.BERTHON@sante.gouv.fr

Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés.

Coordonnées du délégué à la protection des données : dpd-minsociaux@sg.social.gouv.fr